

- **RÈGLES D'ORIGINE:** le cumul pan-européen-méditerranéen permet aux entreprises de bénéficier de tarifs douaniers préférentiels PAGE 2
- **FORMATION ET RECHERCHE:** les crédits seuls ne font pas la qualité du système PAGE 4
- **VOTATIONS:** aide à l'Est et allocations familiales au menu des importantes votations de novembre PAGE 4/7

EDITORIAL

Fiscalité des PME: sur la bonne voie

La réforme de l'imposition des entreprises se concentre sur les PME. La décision du National d'accorder aux dividendes le

même traitement dans la fortune privée et commerciale bénéficie avant tout aux entreprises familiales. Outre l'abaissement du taux d'imposition partielle, le Parlement a amélioré les points relatifs à la déduction des intérêts de la dette, au bénéfice de liquidation des sociétés de personnes et au commerce quasi-professionnel de titres. Les Etats auront à éliminer les quelques divergences subsistantes. Le pays profitera d'une réforme fiscale inspirée qui renforcera durablement les PME, créera des emplois et entraînera une augmentation des recettes de l'AVS et des finances publiques.



Rudolf Ramsauer, directeur

même traitement dans la fortune privée et commerciale bénéficie avant tout aux entreprises familiales. Outre l'abaissement du taux d'imposition partielle, le Parle-



Approvisionnement en électricité:
le compromis sur la ligne droite

Electricité: beaucoup de compromis – peu de marché

Le Conseil des Etats a traité la loi sur l'approvisionnement en électricité lors de la session d'automne. Malgré de considérables améliorations, le projet montre toujours des faiblesses.

Un an après l'examen par le Conseil national, les sénateurs ont adopté à leur tour, lors de la session d'automne, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL). Leur commission n'avait pas rechigné à s'attaquer à diverses questions controversées, notamment celle de la question de la société nationale de réseau ou de la promotion des énergies renouvelables. Le compromis adopté témoigne du désir irrésistible de trouver une solution susceptible de rallier une majorité. C'est bien la raison pour laquelle les Etats ont montré beaucoup de compréhension à l'égard des vainqueurs de la vo-

tation sur la LME de l'automne 2002. Une telle compréhension fait naturellement souffrir un autre camp, celui de l'économie.

Se ralliant au Conseil national, la Chambre des cantons n'a souhaité ouvrir le marché qu'aux gros consommateurs d'électricité dans un premier temps. Se limiter aux entreprises consommant plus de 100 000 kWh par an est une mesure peu courageuse. Elle défavorise les PME nationales par rapport aux entreprises de l'UE, qui ont déjà accès au marché depuis 2004. Un autre point fait problème: c'est la possibilité de lancer le référendum après cinq ans,

contre l'ouverture du marché non seulement aux ménages, mais aussi aux PME et à l'artisanat. Il est prévisible que ces catégories bénéficieront des avantages de l'accès au marché, mais elles devront participer pleinement aux coûts des nouvelles subventions créées.

L'îlot de cherté demeure

Malgré tout, le Conseil des Etats a mis un peu d'ordre dans la jungle des subventions créée par le National pour encourager les énergies renouvelables. Il a ainsi fixé un plafond de 300 mio.fr. qui devrait éviter que les

STATISTIQUES

Cours des devises. Franc suisse contre euro et dollar



SOURCE: BNS

SUITE EN PAGE 2

SUITE DE LA PAGE 1

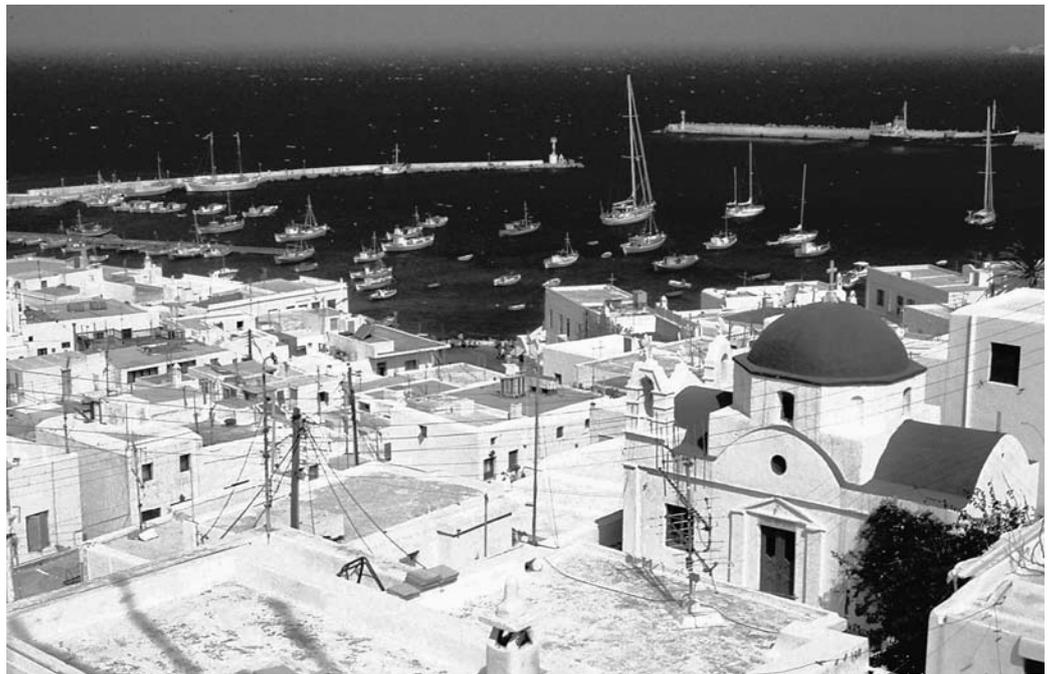
charges supplémentaires n'exploient. Il n'en reste pas moins que la possibilité d'injecter du courant à prix coûtant aurait pour effet de rehausser une fois de plus le niveau des prélèvements obligatoires. On aboutirait ainsi à un résultat douteux, qui ferait de la Suisse un filot de cherté en ce qui concerne les prix de l'électricité, alors que l'idée initiale visait précisément le contraire. Les entreprises à forte consommation d'énergie n'échapperaient à ces coûts supplémentaires qu'à la condition de satisfaire des exigences élevées, difficiles à atteindre. Alors que le parlement autrichien a décidé en mai d'abaisser le prix du courant écologique pour les entreprises, pour des raisons de compétitivité, et que le ministre allemand de l'économie songe à réviser la loi sur l'injection de

«ACCÈS AU MARCHÉ SOUS CONDITION POUR LES PME ET L'ARTISANAT»

courant pour les mêmes raisons, la Suisse serait ainsi prête à s'accommoder d'une détérioration de la position concurrentielle de ses entreprises.

La question de savoir si cette loi améliore effectivement l'approvisionnement en électricité est toujours controversée. Une majorité du Parlement ne semble pas faire confiance aux forces du marché et aux investissements privés. Selon elle, et malgré le risque de conflits d'intérêts, l'Etat doit aller au-delà de la réglementation et de la surveillance pour, au nom du service public, renforcer son rôle de propriétaire et d'investisseur. Quant à savoir si on maintiendra ou améliorera ainsi la sécurité de l'approvisionnement, cela relève de l'acte de foi. Une chose est sûre: dans de telles conditions, l'approvisionnement coûtera plus cher. C'est une lourde hypothèque pour une loi qui devra affronter un éventuel référendum. ■

Pour toutes questions:
urs.naef@economiesuisse.ch



Du nouveau dans le puzzle pan-euro-méditerranéen

Depuis début août, le cumul d'origine diagonal est possible entre la Suisse, l'UE et la Tunisie. Mais le chemin est encore long jusqu'au cumul pan-euro-méditerranéen complet.

En 1995, l'UE et plusieurs Etats méditerranéens ont lancé le processus dit de Barcelone visant à créer d'ici à 2010 une zone commune de libre-échange.

L'élément central de ce processus consistait à étendre le cumul des règles d'origine pan-européennes (UE, AELLE, Roumanie, Bulgarie, Turquie) à l'espace méditerranéen. Par cumul, il faut entendre un système qui permet de traiter les matières premières originaires du pays A et destinées à la fabrication de biens dans le pays B comme si elles avaient leur origine dans le pays B. L'achèvement de ce système d'origine pan-euro-méditerranéen présenterait un avantage pour les entreprises suisses: elles pourraient se procurer et traiter les matières premières de 41 pays partenaires sans que le produit fini ne perde son droit à des tarifs douaniers préférentiels lorsqu'il est exporté dans l'UE (ou dans un autre pays partenaire).

Mise en œuvre progressive...

Pour qu'un cumul diagonal (entre plusieurs Etats) soit possible, il faut que tous les pays engagés appliquent les mêmes règles d'origine, le Protocole euro-méditerranéen, et que des accords aient été passés entre eux. Jusqu'ici, cette pratique n'était pos-

sible qu'entre l'AELE, la CE, le Maroc, les îles Féroé et Israël. L'accord CE-Tunisie a été actualisé au mois d'août, ce qui permet heureusement aussi un cumul diagonal CH-CE-Tunisie. Un aperçu du niveau de mise en œuvre de cet accord peut être visualisé sur www.zoll.admin.ch.

SÉMINAIRE SUR LE CUMUL «PAN-EURO- MÉDITERRANÉEN»

En collaboration avec la Direction des douanes, economiesuisse organise une séance d'information sur le «cumul pan-euro-méditerranéen». Une occasion idéale pour s'informer des modifications apportées par le Protocole euro-méditerranéen en matière de règles d'origine et de débattre des aspects pratiques de ces questions.

Date: 20 novembre 2006, 14-17 heures

Lieu: economiesuisse, Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich

Informations et inscriptions:
nadine.ledergerber@
economiesuisse.ch

... au grand dam des entreprises

Le Protocole euro-méditerranéen, et notamment sa mise en œuvre échelonnée, sont relativement complexes et susceptibles d'occasionner un surcroît de charges administratives. Dans certaines circonstances, ces coûts de transactions peuvent excéder le montant des droits de douane préférentiels. Du point de vue de l'économie, il y aurait lieu de saluer l'achèvement le plus rapide possible du système pan-euro-méditerranéen. ■

Pour toutes questions:
peter.flueckiger@economiesuisse.ch

Réexamen des tâches (III): le domaine social écrase le reste

Les dépenses de la Confédération pourraient augmenter de 25 milliards de francs d'ici à 2015, dont 70% pour le domaine social. Les autres domaines seront sous pression.

Comme dans les années 90 déjà, l'évolution des dépenses de la Confédération dépendra d'ici à 2015 – l'horizon des planifications actuelles – dans une large mesure de l'évolution des dépenses sociales. L'évolution des années 90 avait abouti à l'élaboration des deux programmes d'allègement et à d'autres corrections budgétaires. La situation n'est pas différente aujourd'hui et les 17 autres groupes de tâches fédéraux vont en subir les conséquences. C'est du moins ce que pronostique le Conseil fédéral dans ses travaux de réexamen des tâches.

Social contre autres domaines: 70 – 30

Les dépenses fédérales menacent d'augmenter massivement d'ici à 2015. Cette hausse est estimée à 20 voire 25 milliards de francs. La prévoyance sociale serait responsable de quelque

70% de cette augmentation. Le reste se ventilerait entre les 17 autres groupes de tâches, sachant que le domaine finances et impôts (paiements d'intérêts!) serait le plus gourmand, loin devant les transports et la formation. Les autres domaines n'auraient pour ainsi dire rien. L'agriculture, la défense nationale, l'énergie, la sécurité et les Hautes écoles spécialisées seraient tôt ou tard mises au pain sec et à l'eau.

On peut déjà prévoir, à l'instar de ce qui s'est passé avec les programmes d'allègements 03 et 04, que l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération subira des corrections, le domaine social restant épargné. La conséquence négative de cette évolution est claire: les attentes sociales augmentent et prennent lentement mais sûrement le dessus sur les autres tâches de l'Etat.

Le Conseil fédéral partage

cette crainte. Dans son dernier plan financier, il explique que l'augmentation des attentes en matière sociale est telle qu'il est de plus en plus difficile de fixer des priorités dans des domaines décisifs pour la croissance comme la formation et la recherche ou les transports. D'ici à dix ans, c'est un Etat dont les dépenses relèveront presque toutes du domaine social qui risque d'apparaître. Social, mais paralysé.

Le diagnostic est clair, le remède aussi

Pour briser cette dynamique, il faut réformer le domaine social en profondeur et créer des structures durables. Sans quoi, des tâches fédérales essentielles risquent de disparaître. La capacité d'action de l'Etat est en danger. ■

Pour toutes informations:
frank.marty@economiesuisse.ch

PRÉSIDENTENCE

Gerold Bührer proposé

Le 25 septembre, le Comité directeur d'économiesuisse a désigné à l'unanimité Gerold Bührer comme futur président de la Fédération des entreprises suisses. La candidature de M. Bührer sera soumise le 20 novembre 2006 à l'approbation du Comité, lors d'une assemblée extraordinaire des membres. ■



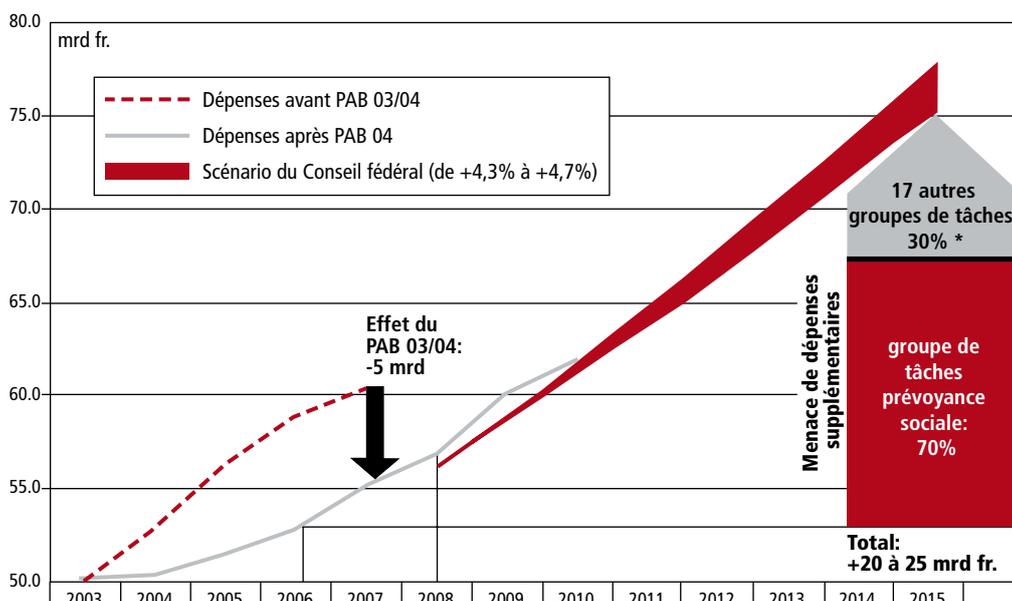
COSA: le souverain rejette les expérimentations

Le peuple suisse a estimé que l'initiative COSA ne permettrait pas de résoudre sur le long terme les problèmes de financement de l'AVS. La réforme de cette assurance sociale reste cependant urgente. Les 11e et 12e réformes de l'AVS seront décisives. Pour faire face au défi du vieillissement de la population, l'adaptation des prestations sera inévitable. Il faudra également libérer l'AVS du poids des dettes de l'AI, dans le cadre d'une 6e révision de cette assurance. Quant aux projets d'extension des prestations, ils sont déraisonnables et doivent être rejetés.

Souveraineté fiscale à préserver

Dans la campagne, les partisans de COSA ont tenté vainement d'attaquer la souveraineté des cantons, notamment en diabolisant la concurrence fiscale et les réformes cantonales visant à l'améliorer. Ces arguments n'ont visiblement pas impressionné les citoyens. Le refus de COSA constitue donc aussi un vote en faveur de l'autonomie fiscale des cantons et donc un rejet des projets d'harmonisation fiscale matérielle de la gauche, telle l'initiative récemment annoncée par le PS. ■

Menaces de nouvelles dépenses fédérales d'ici 2015



* Autres domaines: Conditions institutionnelles et financières / Ordre et sécurité publique / Relations avec l'étranger / Défense nationale / Formation et recherche / HES/Formation professionnelle / Culture et loisirs / Santé / Marché du travail / Encouragement à la construction de logements / Domaine de l'asile et des réfugiés / Transports / Environnement et aménagement du territoire / Agriculture / Economie / Sylviculture et énergie / Finances et impôts

Source: Budget 07 et Plan financier 08-10, DFF Communiqué de presse du 26.04.2006 sur le portefeuille de tâches

Formation et recherche: débat focalisé sur un seul aspect

Les discussions portant sur le système de formation et de recherche se focalisent uniquement sur les aspects financiers. On risque ainsi d'oublier les contenus et l'efficacité.

Il est d'usage que tous les acteurs expriment leur avis sur le message du Conseil fédéral relatif au renouvellement pour quatre ans des crédits d'engagement dans le domaine de la formation professionnelle, des EPF, des Hautes écoles, du Fonds national, de la CTI, etc. Le débat sur le message FRI 2008-2011 s'est ainsi complètement enflammé sur le «bon» taux de croissance des crédits. Mais la qualité du système ne dépend pas seulement des fonds qui y sont injectés, elle est aussi très liée aux contenus, aux structures et aux types d'organisation.

Aspects non financiers

Au-delà des aspects financiers, les principaux défis à affronter dans le cadre du message FRI et de la nouvelle loi-cadre sur les Hautes écoles sont:

- Le positionnement des Hautes écoles, HES comprises, dans la concurrence scientifique mondiale.



Ne pas s'enfermer dans le seul critère financier

- L'autonomie juridique des Hautes écoles, soit la plus grande liberté possible dans la fourniture de prestations.

- Une meilleure évaluation du financement de la demande et de la question des taxes d'études.

- La fixation de priorités dans la recherche de la dynamique économique la plus prometteuse.

- Un contrôle non bureaucratique de l'ensemble du système.

Il va de soi qu'une économie très développée comme celle de la Suisse doit investir davantage dans la formation et la recherche. Le système ne doit donc pas échouer au chapitre financier. Toutefois, le but ne doit pas être de dépenser davantage, mais d'investir de manière plus efficace. ■

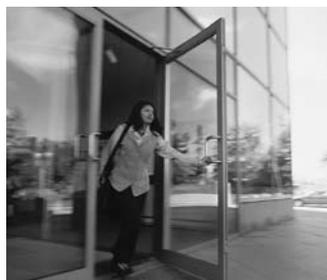
Pour toutes questions:
rudolf.walser@economiesuisse.ch

Eviter les risques inutiles

La coopération avec l'Europe de l'Est est un élément de notre politique européenne. Elle mérite notre soutien le 26 novembre.

La Suisse a beaucoup à gagner de la coopération avec les nouveaux pays membres de l'UE. Les projets soutenus par notre pays auront des retombées positives sur les fournisseurs suisses. En outre, les échanges économiques s'en trouveront intensifiés, ce dont les entreprises suisses bénéficieront aussi.

Aux adversaires du projet, il faut répondre que la moitié environ de la contribution annuelle de 100 mio fr. sera assurée par des compensations dans les départements fédéraux des



Une ouverture sur les marchés en croissance d'Europe de l'Est

affaires étrangères et de l'économie. L'aide actuelle à certains pays de l'Est sera réduite et recentrée en priorité sur les dix nouveaux membres de l'UE.

L'autre moitié proviendra des recettes supplémentaires et des diminutions de dépenses liées aux accords bilatéraux. Enfin, la coopération avec l'Europe de l'Est est limitée à dix ans et chaque crédit est décidé par le Parlement.

Un refus entacherait nos bonnes relations avec l'UE. Or aujourd'hui comme demain la Suisse devra compter sur sa volonté de négociation. C'est par le pragmatisme que notre pays résoudra les questions inhérentes à ses relations avec son principal partenaire. ■

LA COLONNE DE BRUXELLES

Une UE orientée vers l'Asie

L'agenda européen du mois dernier a été marqué par une intense activité tournée vers l'Asie. Un sommet UE-Asie a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et leurs homologues de 13 Etats asiatiques, qui se sont entendus pour développer leurs relations dans différents domaines dont la politique énergétique. Un sommet UE-Chine s'est tenu dans un contexte tendu en raison notamment des mesures anti-dumping sur les exportations chinoises: il a cependant stimulé le lancement de pourparlers en vue d'un accord-cadre qui gouverne tous les aspects de leurs relations bilatérales. Enfin, un sommet UE-Corée du Sud a permis de faire avancer – quoique modestement – des entretiens exploratoires en vue d'un accord de libre-échange.

C'est dans ce cadre que le commissaire Mandelson a annoncé la volonté de l'UE d'orienter davantage sa politique commerciale vers le bilatéralisme afin d'ouvrir de nouveaux marchés et d'obtenir de meilleures conditions dans les nouveaux secteurs de croissance. La Commission attend un mandat de négociation pour le début 2007 afin de progresser sur cette voie avec 10 Etats de l'ASEAN, dont l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam. En parallèle, les milieux d'affaires européens et asiatiques ont lancé conjointement un appel en faveur de la poursuite au sein de l'OMC des négociations multilatérales du cycle de Doha. L'avenir nous dira si la revendication des milieux économiques sera entendue, ou si le bilatéralisme gagnera du terrain dans la conduite de la politique économique extérieure de l'UE. Dans les deux cas, la Suisse doit se sentir interpellée. ■



Florent Roduit, délégué à Bruxelles

Pour toutes questions:
florent.rodut@economiesuisse.ch

Corruption et blanchiment: des défis pour les entreprises

«Le défi des entreprises face à la corruption et au blanchiment d'argent»: tel était le thème du séminaire organisé par ICC Switzerland en août dernier.

Ces dernières années, plusieurs accords internationaux de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ont été conclus. Ces textes et leurs conséquences sur les activités des entreprises ne sont encore que très peu connus des sociétés suisses exportatrices. Le séminaire du 16 août a permis d'en donner un aperçu et de faire connaître les principes à observer au quotidien pour combattre ces phénomènes.

Appel à l'autodiscipline

ICC se préoccupe depuis plus de 25 ans des problèmes de corruption qui affectent le commerce international. Elle a publié ses premières règles pour combattre ce fléau en 1977. Si elle reconnaît que les gouvernements nationaux et les organisations internationales ont une responsabilité majeure à exercer dans le combat contre la corruption, ICC insiste pour que les entreprises pratiquent l'autodiscipline. En appliquant des règles



Blanchiment et corruption: la lutte est mondiale

strictes qu'elles auront elles-mêmes définies, elles rempliront leurs obligations légales naturellement et efficacement.

La discussion animée qui a suivi le séminaire du 16 août

a montré la nécessité d'organiser une nouvelle manifestation sur ce thème. ICC Switzerland renouvellera l'opération au courant de ces prochains mois. ■

Pacte mondial de l'ONU

Le réseau suisse du Pacte mondial de l'ONU est domicilié auprès de ICC Switzerland.

Lors de son inauguration, le 28 août, sur le thème « Le Pacte mondial de l'ONU – la solution à toutes les questions, anciennes et nouvelles, en matière de responsabilité des entreprises ? » le professeur Klaus M. Leisinger de la Fondation Novartis pour un développement durable a déclaré : « Nous constatons un intérêt croissant dans le monde pour le Pacte mondial. Son arsenal de valeurs largement partagées constitue un puissant outil d'aide aux en-



La responsabilité des entreprises globales

treprises pour déterminer leur responsabilité dans les conséquences sociales de leurs activi-

tés commerciales mondiales ». Plus de 3000 entreprises sises dans 90 pays se basent sur les dix principes du Pacte mondial relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption pour structurer leur engagement. Les interventions des invités et du public ont mis en avant la diversité des défis et des approches. ■

Pour toutes informations:
thomas.pletscher@icc-switzerland.ch

ICC

Nouveau code ICC de publicité et de marketing

Afin de gérer les nouveaux défis éthiques dans le domaine du marketing, la Chambre de commerce internationale (ICC) a publié une version révisée et consolidée de son code en matière de publicité et de marketing.

Il s'agit de la huitième révision du code international ICC en matière de publicité, publié pour la première fois en 1937. La nouvelle version comprend un catalogue de lignes directrices sur le marketing et la publicité sur Internet, par téléphone et par SMS, ainsi que sur les messages publicitaires destinés aux enfants.

Appel aux entreprises

Le code contribue à ce que des centaines de milliers d'entreprises dans le monde respectent certains principes, dont la protection appropriée des données personnelles et l'interdiction d'escroquer ou de tromper le consommateur. La publicité doit être honnête. ICC invite les entreprises à saisir cette chance d'améliorer leurs relations avec leur clientèle.

Le code va même plus loin. Il exige que les explications techniques aient une base scientifique et reposent sur des données vérifiables; par ailleurs, les messages publicitaires destinés aux enfants ne doivent pas exploiter leur manque d'expérience.

Le code comme référence

Le nouveau code se veut un instrument pratique et un outil de référence pour toutes les questions de marketing qui se posent au quotidien.

ICC Switzerland organisera un séminaire ces prochains mois afin de présenter le nouveau code aux entreprises suisses. ■

Pour toutes informations:
info@icc-switzerland.ch





Adrian Schmassmann est président du CA de Katadyn.



Le filtre à eau de Katadyn permet de transformer rapidement de l'eau souillée en eau potable.

A gauche, vue intérieure d'une bouteille Katadyn.



Pour la soif ultime

La société Katadyn Produits SA évite aux amateurs de trekking et aux naufragés de mourir de soif. L'entreprise de Wallisellen est à la pointe dans les dispositifs portables de traitement de l'eau.

Sans eau potable, un homme ne survit pas quatre jours. C'est sur la base de ce besoin fondamental que l'entreprise suisse Katadyn Produits SA a développé son idée commerciale. Katadyn se consacre au traitement de l'eau depuis 1928 – mais à l'époque elle était installée à Munich sous un autre nom. Tout a commencé par des processus de désinfection à base d'argent. Depuis les années 1990, l'accent a été placé sur les dispositifs de production d'eau potable mobiles.

Des produits exotiques

La clientèle de Katadyn compte des amateurs de trekking et autres aventuriers, de même que l'armée ou des œuvres d'entraide. «Nous avons misé à dessein sur des produits quelque peu exotiques dans un créneau particulier, car il n'y avait plus de place sur le marché du traitement des eaux communales», explique Adrian Schmassmann, président du conseil d'administration. Le gros du chiffre d'affaires est réalisé dans les dispositifs portables de traitement de l'eau, du dessalage et des filtres à eau ménagers.

Dessalage manuel

Pratiques et petits, ces filtres à eau trouvent une place dans n'importe quel sac à dos et ren-

«NOUS ASPIRONS CONSTAMMENT À LA PERFECTION»

contrent un grand succès dans les unités militaires spécialisées de nombreux pays. Pour les naufragés et les pilotes d'avions de chasse écrasés en mer, Katadyn a développé le seul dispositif de dessalage manuel existant au monde. Katadyn est également présente sur le marché des filtres à eaux ménagers en tant que fournisseur d'entreprises étrangères. La mention «swiss made» donne aux distributeurs étrangers une position avantageuse sur ce secteur du marché caractérisé par une intense concurrence.

Production suisse

La production a lieu presque exclusivement au siège de Wallisellen, non loin de Zurich, qui compte 50 employés environ. Les éléments high-tech développés spécialement pour le trek-

king sont produits en Allemagne. Les autres filiales, aux Etats-Unis et à Singapour, s'occupent uniquement de la vente. L'entreprise compte 85 employés environ dans le monde. Dans le développement des produits, Katadyn travaille en étroite collaboration avec l'empa, l'institut de recherche en sciences des matériaux et technologie des EPF.

Investissement personnel

Katadyn cultive la philosophie du kaizen. Ce terme signifie amélioration continue. Conformément

à cette philosophie, les collaborateurs doivent s'investir entièrement, dans la mesure de leur capacité, dans le processus de production. «Nous aspirons constamment à la perfection, même si la perfection elle-même n'est jamais atteignable», constate M. Schmassmann. Après avoir racheté, avec d'autres salariés, la société en 1998, il en a fait une entreprise de pointe à l'échelle mondiale dans ce créneau spécifique. En tant qu'actionnaire majoritaire et président du conseil d'administration actif, il intervient aussi dans la gestion opérationnelle du groupe. Début 2006, Trix Ammann, 32 ans, est devenue CEO de Katadyn. Elle a commencé il y a dix ans dans la filiale américaine de Katadyn. ■

Pour toutes informations:
www.katadyn.ch

TROIS SOUHAITS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1 ECHANGES ENTRE L'INDUSTRIE ET LA RECHERCHE

Les entreprises doivent être mieux informées des projets en cours dans les instituts de recherche et les universités. Dans ce but, il faudrait créer une plateforme d'échange institutionnalisée.

comme l'existence simultanée d'une obligation de révision et de contrôles directs de l'Etat (impôts, AVS, TVA, SUVA) pourrait améliorer la situation. La révision législative discutée actuellement ne va pas assez loin.

2 RÉDUIRE LES INTERVENTIONS DE L'ETAT

Les PME courent sous une avalanche de formulaires et de lois. La suppression de redondances insensées

3 HALTE AUX ABUS DANS L'AI

Toutes les PME connaissent des cas d'abus. Les certificats AI ne doivent plus pouvoir être établis par tout médecin, mais seulement par des médecins de confiance, dont ce serait la tâche spécifique.

Allocations familiales: c'est non

L'économie s'oppose à l'extension des allocations familiales: les charges salariales augmenteraient et la compétitivité diminuerait.

Le 26 novembre, le souverain se prononcera sur la loi sur les allocations familiales. Celle-ci prévoit principalement la fixation d'un montant minimum fédéral et l'élargissement du cercle de bénéficiaires. Ainsi, les versements s'élèveraient au minimum à 200 francs par mois pour les enfants jusqu'à 16 ans et à 250 francs pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative recevraient également ces allocations familiales, mais pas les travailleurs indépendants.

Une mesure coûteuse...

La loi sur les allocations familiales se traduirait par des coûts supplémentaires de 600 millions de francs par an, dont les employeurs devraient assumer l'essentiel, à savoir 450 millions de francs. Le reste incomberait aux cantons et à la Confédération. Comme la situation financière des petites et moyennes entreprises est souvent



Une centralisation erronée de la politique familiale

tendue, les coûts supplémentaires devraient être répercutés sur les prix. La pression salariale s'intensifierait, ce qui aurait un impact négatif sur la croissance économique et l'emploi.

...et déraisonnable

Le financement des assurances sociales existantes n'est au-

jourd'hui pas garanti. Dans ce contexte, proposer une extension de l'Etat social n'est pas raisonnable. Pour la Confédération et les cantons, cette nouvelle tâche se traduirait par d'inévitables hausses d'impôts et de taxes. ■

Pour toutes informations:
www.referendum-allocations.ch

THINK TANKS

Sous le signe des élections 2007

Le 30 novembre 2006, les «think tanks» suisses se réuniront pour la troisième fois au Technopark de Zurich. L'événement sera placé sous le thème «Elections 2007 – un agenda libéral pour la Suisse». La Suisse fait partie, on le sait, des pays les plus libéraux et les plus prospères sur le plan économique. Toutefois, elle rechigne à procéder aux réformes nécessaires, car la peur et la défense des acquis dominent de plus en plus la politique. Comment trancher ce nœud gordien? Quelles pistes suivre? Telles seront les questions débattues lors de cette 3e rencontre des groupes de réflexion. Economiesuisse soutient cette manifestation comme elle l'avait fait lors des deux éditions précédentes et elle y participe avec son propre panel d'experts.

Inscriptions en ligne:
fredy.mueller@economiesuisse.ch

COMMANDE DE DOCUMENTATION (compléter et faxer au 022 786 64 50)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> newsletter
Informations de politique économique destinées aux membres. Gratuit pour toute personne intéressée. Paraît 10x par an. | <input type="checkbox"/> Le gouvernement d'entreprise en Suisse
Rapport du prof. Karl Hofstetter. Existe en français, allemand, anglais, Fr. 40.- + TVA et port. | <input type="checkbox"/> Marché postal: saisir les opportunités de croissance
Prise de position en faveur de l'ouverture complète du marché postal suisse (mars 2006). Brochure gratuite. Téléchargeable sur notre site Internet. |
| <input type="checkbox"/> Courriel hebdomadaire
Informations hebdomadaires par courrier électronique, gratuit. | <input type="checkbox"/> Concept fiscal
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier; 32 pages, Fr. 10.-. | <input type="checkbox"/> Politique européenne: le pragmatisme, garant du succès
Prise de position sur la politique européenne de la Suisse (février 2006). Brochure gratuite. Téléchargeable sur notre site Internet. |
| <input type="checkbox"/> Politique économique 2006
Rapport annuel. Perspectives et points forts. Fr. 50.- + TVA et port. Gratuit sur notre site Internet. | <input type="checkbox"/> Dynamique fiscale et concurrence internationale.
Disponible en français et en allemand. Fr. 40.- + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur notre site Internet. | <input type="checkbox"/> Concept des dépenses
Contribution de l'économie au débat sur les finances publiques Fr. 30.- + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur notre site Internet. |
| <input type="checkbox"/> dossierpolitique
Informations hebdomadaires (envoi par courrier, même contenu que le courriel). Gratuit. | <input type="checkbox"/> Oui à l'aide à l'Est le 26.11
Argumentaire bref en faveur de la loi sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est. | |
| <input type="checkbox"/> Swiss Code of Best Practice
Corporate Governance, en français, anglais, allemand. Gratuit. | | |

COMMANDE MODIFICATION

NOM	ENTREPRISE
PRÉNOM	RUE
FONCTION	N° POSTAL / LIEU
COURRIEL	

CONSULTATIONS

15 novembre 2006

Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac.

Contact: jan.perret-gentil@economiesuisse.ch

Les Membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel à economiesuisse.ch.

IMPRESSUM

Editeur: [economiesuisse](http://economiesuisse.ch),
Fédération des entreprises suisses

Rédacteur responsable:
Vincent Simon

Adresse: Carrefour de Rive 1,
CP 3684, 1211 Genève 3

Tél. 022 786 66 81

Fax 022 786 64 50

E-Mail: vincent.simon@economiesuisse.ch

Web: www.economiesuisse.ch

Modifications d'adresses:
jacqueline.baumgartner@economiesuisse.ch

Parution: 10 x par an

Réalisation: Layout88 GmbH,
8008 Zurich

Impression: Imprimerie du
Démocrate, Delémont.